



Demande de financement

Dans le but de mieux vous servir et de répondre adéquatement à vos besoins, veuillez compléter ce formulaire et nous le retourner. Un membre de notre équipe vous contactera sous peu.

ÉTAPE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (personne à contacter)

Êtes-vous actuellement client chez SOCCA? Oui Non

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone (maison) : _____ Téléphone (bureau) : _____

Cellulaire : _____ Courriel : _____

ÉTAPE 2 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE (existante ou projetée)

Entreprise en opération Oui Non

Plan d'affaires en main Oui Non

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Ville, Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Site web : _____

Entreprise située : Sur réserve Hors réserve

Forme juridique : _____

Renseignements sur le(s) propriétaire(s) :

Nom	Ascendance	% des titres de propriété	Date de naissance

En opération depuis combien d'années : _____

Domaine d'activités : _____

Principaux produits et/ou services offerts : _____



ÉTAPE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE

Description sommaire du projet : _____

Structure de coûts et financement du projet :

COÛTS	MONTANT	FINANCEMENT	MONTANT
		Mise de fonds	
		Prêt à terme SOCCA	
		Contribution non remboursable	
		Autres :	
TOTAL :		TOTAL :	

ÉTAPE 4 : DOCUMENTS À JOINDRE

- 1) Pour chacun des propriétaires :
 - Bilan personnel;
 - Déclaration du requérant;
 - Curriculum vitae;
 - Preuve d'ascendance autochtone (copie de la carte de statut indien ou de membre de l'Alliance autochtone du Québec);
- 2) Plan d'affaires*;
- 3) S'il s'agit d'une entreprise existante :
 - États financiers des trois dernières années;
 - États financiers intermédiaires récents;
 - Documents constitutifs de l'entreprise;
 - Convention entre propriétaires (s'il y a lieu)

*Afin d'assurer un traitement rapide de votre demande, votre plan d'affaires devra contenir l'ensemble de l'information requise. À cette fin, un cadre de référence est disponible.

Si vous n'avez pas complété votre plan d'affaires, vous pourriez être admissible à une contribution non remboursable jusqu'à concurrence de 75 % du coût.

Enfin, nous aimerions porter à votre attention qu'aucun des coûts engagés avant l'approbation de votre dossier ne sera considéré comme éligible lors du calcul de la contribution non remboursable.